

Résumé de la procédure de la prime à la rénovation.

Quelque part en Wallonie...



Anne et Paul envisagent la rénovation de leur maison.

Tu t'es renseigné pour [la prime à la rénovation](#) ?



Oui, je suis passé à [Info-Conseils Logement](#). Ils m'ont tout expliqué !



Il faut d'abord envoyer un avertissement préalable.



Tu reçois un accusé de réception. Ensuite, visite du logement par un estimateur. C'est gratuit !



L'estimateur rédige un rapport à partir duquel tu peux commencer tes travaux.



Et combien a-t-on de temps pour les réaliser ?

Deux ans



Réalisation des travaux par un entrepreneur.



Quand reçoit-on la prime ?



Il faut introduire [la demande](#) dans les **quatre mois** de la facture finale du dernier ouvrage repris dans le rapport de l'estimateur...



...sans oublier les [annexes](#) utiles !

Et puis, si tout est en ordre, tu reçois la prime.



Enfin, c'est une procédure simple !



 1718
Appel gratuit

ICL